

CRS 240611

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU Vendredi 24 JUIN 2011  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

BUDGET 2011 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

EXERCICE 2011 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2011, telles que détaillées dans le tableau qui peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION DE 25 LOGEMENTS  
BOULEVARD DELESSERT A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE  
D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour un prêt d'un montant de 322 000 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) afin de compléter le financement de la réhabilitation de 25 logements situés boulevard Delessert à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION AMELIORATION D'UN  
LOGEMENT 8 PLACE JEANNE D'ARC A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour un prêt d'un montant de 56 000 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) afin de compléter le financement d'une opération d'acquisition-réhabilitation d'un logement sis 8 place Jeanne d'Arc à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

### PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION POUR LES AGENTS RELEVANT DE LA FILIERE POLICE

Modification du cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale par :

- la suppression des grades fixés par le décret 2000-43 du 20/01/2000
- la création de nouveaux grades selon le décret 2011-444 du 21/04/2011

Attribution du taux maximum de l'ISF des grades du cadre d'emplois des agents de police municipale à 19% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### PERSONNEL MUNICIPAL – EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel suivi d'un compte-rendu pour les années 2011 et 2012, en lieu et place de la notation selon le décret du 29 juin 2010 n° 2010-716, adressé à l'ensemble des agents de la Collectivité.

### NUMERISATION DES FONDS EQUESTRES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)

Sollicitation d'une aide financière de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'un montant maximal de 12 000 €.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saumur, le Ministère de la Défense et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation.

### ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SAUMUROIS – BOURSES D'AIDE A LA PRATIQUE INSTRUMENTALE

Approbation de l'augmentation de 2% des bourses d'aide à la pratique instrumentale destinées aux familles saumuroises, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Validation du tableau :

Anciens montants par famille	Nouveaux montants +2% par famille	Quotient familial
130 €	133 €	0 € < quotient familial (CAF) < 336 €
104 €	106 €	337 € < quotient familial (CAF) < 375€
78 €	80 €	376 € < quotient familial (CAF) < 456 €

### ANIMATIONS ESTIVALES AU CHATEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général de Maine-et-Loire une subvention au taux le plus élevé possible.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## POINT D'APPUI LOCAL « ENVIE D'AGIR » – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LABELLISATION

Approbation de la convention de labellisation et celles à intervenir ultérieurement d'un point d'appui local "Envie d'Agir" avec les services de l'Etat.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

## ECOLEES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – AIDE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE – DOTATION EN TABLEAU BLANC INTERACTIF (TBI)

Installation de 7 Tableaux Blancs Interactifs acquis par la Ville de Saumur, dans les écoles privées élémentaires et primaires sous contrat d'association, situées à Saumur et dans les communes associées, à raison d'un Tableau Blanc Interactif par école.

Cession à titre gratuit de chacun de ces Tableaux Blancs Interactifs à chaque OGEC des écoles concernées :

- Saint-André
- Saint-Louis
- Saint-Nicolas
- Notre-Dame de Nantilly
- Notre-Dame de la Visitation
- Sainte-Anne (Bagneux)
- Saint-Hilaire-Saint-Florent (école de l'Abbaye)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

## CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – DEUXIEME PROGRAMMATION 2011

Approbation de l'avenant de la seconde programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour un prolongement jusqu'en 2014.

Sollicitation, pour le compte de la Ville de Saumur, des contributions suivantes :

- de l'Etat : 12 500 €
- de la Communauté d'Agglomération Saumur Agglo : 2 000 €
- de la CAF : 2 000 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant.

## DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – AFFECTATION DES CREDITS 2010 – INFORMATION

Acte est pris des affectations de la Dotation de Solidarité Urbaine 2010 pour un montant total de 1 332 900 €.

## TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – NOUVELLES MODALITES D'APPLICATION

Fixation du tarif de référence dérogatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dans le cadre de la Taxe locale sur la publicité extérieure :

-> Enseignes :

.Exonérations des enseignes = ou < 12 m<sup>2</sup> (en surfaces cumulées)

.]12-50 m<sup>2</sup>] : 30 €/m<sup>2</sup>/an/dès le premier m<sup>2</sup>

.> 50m<sup>2</sup> : 60 €/m<sup>2</sup>/an dès le premier m<sup>2</sup>

->Panneaux et pré-enseignes :

.15 €/m<sup>2</sup>/an dès le premier m<sup>2</sup>

**PROJET DE RENOVATION URBAINE – RESEAU DE CHALEUR DU CHEMIN VERT – CONVERSION CHAUFFERIE BOIS – DEMANDE DE SUBVENTION FEDER**

Approbation de la demande de subvention au regard de l'ajustement du plan de financement détaillé de l'opération.

Annulation de la délibération n°2007/173 du 5 octobre 2007 par laquelle la Ville de Saumur sollicitait au titre du FEDER une subvention au taux le plus élevé.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre du FEDER.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**PROJET DE RENOVATION URBAINE – SECTEUR DU CHEMIN VERT – OPERATION "CŒUR DE QUARTIER" – ACQUISITION COPROPRIETE "CENTRE COMMERCIAL DU CHEMIN VERT" – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC AU PROFIT DE LA VILLE DE SAUMUR**

Acquisition d'emprises foncières appartenant à la copropriété "Centre Commercial Chemin Vert", représentée par son Syndic, afin de mettre en œuvre l'opération « Cœur de Quartier » dépendant du Projet de Rénovation Urbaine :

- parcelle d'une contenance de 3500 m<sup>2</sup>
- une partie de parcelle d'une contenance approximative de 650 m<sup>2</sup>.

Création, sous les deux trouées de l'immeuble, d'une servitude de passage au public à usage des piétons au profit de la Ville de Saumur. Les travaux de revêtement du sol et de son entretien seront pris en charge par la commune.

L'acquisition des emprises sera réalisée moyennant le prix net et forfaitaire de 15 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total d'environ 62 250 €, sachant que le prix définitif sera calculé après intervention du géomètre.

L'ensemble des frais afférents à ce dossier seront pris en charge par l'acquéreur.

Il est précisé que le financement des acquisitions foncières réalisées par la collectivité sera éligible aux subventions de l'Etat et de la Région.

**PROJET DE RENOVATION URBAINE – 467 RUE ROBERT AMY A SAUMUR – ACQUISITION DE PARCELLES DES CONSORTS JOUAN**

Acquisition d'un ensemble immobilier, sis 467 rue Robert Amy à Saumur, appartenant aux consorts JOUAN, d'une contenance totale de 1 235 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 100 000 €, afin de constituer des réserves foncières nécessaires à l'opération prévue entre la rue Robert Amy et la rue du Chemin Vert.

L'acte de vente sera établi aux frais de la Ville.

**PROJET DE RENOVATION URBAINE – CONVENTION PLURIANNUELLE – APPROBATION DE L'AVENANT SIMPLIFIE N° 4**

Approbation du projet d'avenant n°4 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de la Ville de Saumur transmis par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de la Ville de Saumur.

## PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SAUMUR

Approbation du dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Précisions :

- conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage aux portes principales de l'Hôtel de Ville de Saumur et des Mairies annexes des Communes Associées de Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Lambert-des-Levées et Dampierre-sur-Loire pendant un mois,
- une mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'elle sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-préfecture et dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,
- le Plan Local d'Urbanisme sera mis à jour par Arrêté Municipal.

## ECOPARC – SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ COMMUNAL

Suppression du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Communale d'Ecoparc afin de tenir compte des évolutions et permettre à la Communauté d'Agglomération de réaménager ce secteur.

## IMPASSE DU PETIT CAPORAL A SAUMUR – RUE BOIVIN A SAINT-HILAIRE-SAINTE-FLORENT – ALLEE LEONCE MALECOT A BAGNEUX – RUE RICASSEAU ET RUE DES PLANTAGENETS A SAUMUR – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Acquisition d'emprises, à titre gratuit, afin de procéder à leur intégration dans le domaine public communal :

- Impasse du Petit Caporal à Saumur, pour une superficie globale de 1611m<sup>2</sup>, propriété de la SARL OGER.
- Rue Boivin à Saint-Hilaire Saint-Florent, propriété de l'office Public Saumur Loire Habitat, la surface définitive sera déterminée après délimitation effectuée par géomètre-expert aux frais de Saumur Loire Habitat.
- Allée Léonce Malécot à Bagneux, pour une superficie de 867m<sup>2</sup>, propriété de la Société de Crédit Immobilier Richelieu.
- Rue Ricasseau et Rue des Sarments à Saumur, d'une surface totale de 4.162m<sup>2</sup>, propriété des Castors Angevins.

Les frais d'actes et de géomètre le cas échéant sont à la charge des vendeurs.

## RUE DES GRAVELLES A BAGNEUX – REVETEMENT DE CHAUSSEE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Acceptation du fonds de concours à hauteur de 2 € HT/m<sup>2</sup> dans le cadre des travaux de revêtement de la rue des Gravelles à Bagneux ;

Autorisations données à Monsieur le Maire pour :

- signer la convention à intervenir.
- signer la convention d'entretien pour l'ensemble de l'itinéraire du "Thouet à Vélo".

Au cas où le cofinancement ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**RUE DUPLESSIS MORNAY A SAUMUR – BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION OUVRIERE DES COMPAGNONS DU DEVOIR**

Conclusion d'un bail emphytéotique entre la Ville de Saumur et l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir afin de pérenniser l'activité de cette association sur Saumur.

Ledit bail, d'une durée de 25 ans à compter du 1er juin 2011, permettrait à l'association de réaliser de nouveaux travaux de d'investissement liés à l'hébergement des jeunes et à la mise aux normes des locaux, moyennant un loyer annuel versé à la Ville de 15 000 €, révisable tous les 3 ans.

**360-362 RUE DES FRERES LUMIERE – 1 RUE ERIC TABARLY A SAUMUR – LIEUDIT "LA GRANDE GAGNERIE" A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – BAUX EMPHYTEOTIQUES AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT – RESILIATION**

Le sujet est reporté.

**RUE DES MESANGES A SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BARTHELEMY**

Cession d'un terrain sis rue des Mésanges à Saint-Lambert des Levées, d'une contenance de 28 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame BARTHELEMY afin de rattacher cette parcelle à leur propriété, moyennant le prix net et forfaitaire de 600 €.

Les frais correspondant à l'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.

**POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE L'ANCIENNE GARE DE L'ETAT DE SAUMUR – CESSION D'EMPRISES DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME GUENIN ET MONSIEUR ET MADAME ARRIBARD**

Cessions d'emprises de terrain sises rue Hoche à Saumur, au profit de Monsieur et Madame GUENIN et Monsieur et Madame ARRIBARD afin de modifier l'accès à leur propriété dans le cadre de l'aménagement du site de l'ancienne Gare de l'Etat.

- Monsieur et Madame GUENIN : Une emprise de terrain d'une superficie approximative de 15m<sup>2</sup> (3m de longueur sur 5 m de profondeur)

- Monsieur et Madame ARRIBARD : Une emprise de terrain d'une superficie approximative de 40m<sup>2</sup> (8m de longueur sur 5 m de profondeur).

Cette cession serait consentie au prix de 150 € au m<sup>2</sup>, le montant définitif étant déterminé après mesurage effectué par géomètre-expert, aux frais des acquéreurs.

Ces cessions sont conditionnées à l'obtention des permis de construire respectifs que solliciteront les époux GUENIN et ARRIBARD pour la construction de leur garage.

Les frais correspondant à l'acte authentique seront à la charge des acquéreurs.

**BOULEVARD BENJAMIN DELESSERT A SAUMUR – CONVENTION DE SERVITUDE DE RESEAU PAR LA SOCIETE SAS SAUMUR DISTRIBUTION**

Constitution de servitude de réseau par la société SAS Distribution sise Boulevard du Maréchal De Lattre de Tassigny à Saumur afin de modifier le réseau d'eaux pluviales du Centre Technique Municipal, consentie à titre gratuit et constatée par acte authentique aux frais de la Ville de Saumur.

## RUE DES SABLONS A BAGNEUX – ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS DROCHON

Echange de terrain sis rue de Sablons à Bagneux entre la Ville de Saumur et les consorts DROCHON.

La transaction aura lieu sans soulte de part ni d'autre.

L'acte sera rédigé aux frais des consorts DROCHON.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du ~~13 mai~~ au 22 juin 2011 sous les numéros 2011/58 à 2011/69 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Affiché à la porte de la Mairie  
du mardi 28 juin au jeudi 28 juillet 2011

Saumur, le mardi 28 juin 2011  
Le Maire de la Ville de Saumur,



Michel APCHIN